

VILLE D'AUCHY - LES - MINES

Département du Pas-de-Calais

Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

Procès-Verbal

Réunion du 7 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 avril à 11 heures 00, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, dans le lieu ordinaire de leurs séances sur la convocation de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents : M. Jean-Michel LEGRAND, Président.

Mmes Anne-Marie CRETON-DELOBELLE - Joëlle FONTAINE - Jacqueline BEAUCOURT-FATOUX - Carine LEGRAND-PARQUET - Martine QUEVA-LELONG - Annie DRUELLE-CARPENTIER - Marina MAILLY-NICODEME - Myrtal PARQUET-GIENDA-SAHNOUNE - Sylvette BARROIS-DELABY - M. Jean-Claude RIBU - Roland PILON - Bernard FOULON et Pascal SENSE.

Ont donné procuration :

Mme Drepha HAFID a donné procuration à Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE.

Assistaient à la réunion : Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE, secrétaire de séance.

Mme Florence CORDONNIER, responsable du CCAS.

Mme Audrey AROUS – DGS de la ville d'Auchy les Mines (excusée).

---oOo---

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 31 mars 2023.
2. Compte de Gestion 2022.
3. Compte Administratif 2022.
4. Affectation définitive du résultat d'exploitation.
5. Budget Primitif 2023.
6. Questions diverses.

---oOo---

Convocation en date du 31 mars 2023.

Ouverture de la séance à 11 h 00.

Il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Président du CCAS. Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE est nommée secrétaire de séance.

---oOo---

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 31 MARS 2023

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE DE GESTION 2022

- Délibération n°2023-054

Après avoir comparé les différents résultats du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022.

La Commission Administrative du CCAS DECIDE d'approuver, à l'unanimité, le compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier Public.

- Votants : 15 dont 1 procuration

Pour : 15 dont 1 procuration

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2022

- Délibération n°2023-055

Monsieur le Président présente le compte administratif 2022 dont les résultats sont les suivants :

Le bilan se solde comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses 133 153.10 Euros
 - Recettes 129 771.10 Euros
 - Ce qui laisse apparaître un déficit de : 3 382.00 Euros

- Section d'investissement :
 - Dépenses 0 Euros
 - Recettes 2 581.46 Euros

Ce qui laisse apparaître un excédent de : 2 581.46 Euros

Soit un résultat total cumulé : (reste à réaliser inclus) : 827.00 Euros

- Dépenses 138 299.68 Euros
- Recettes 169 000.64 Euros
- Ce qui laisse apparaître un excédent global de : 30 701.16 Euros

- Votants : 14 dont 1 procuration
- Pour : 14 dont 1 procuration

4. AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION

➤ Délibération n°2023-056

Monsieur le Président propose l'affectation définitive du résultat d'exploitation de la façon suivante sur le BP 2023 :

- Section fonctionnement
Compte 002 - Dépense 8 528.58 Euros

- Section investissement
Compte 001 - Recette 39 229.74 Euros

Délibération adoptée à l'unanimité :

Votants : 15 dont 1 procuration Pour : 15 dont 1 procuration

5. BUDGET PRIMITIF 2023

➤ Délibération n°2023-057

Après avoir examiné, chapitre par chapitre, les propositions élaborées par l'Ordonnateur, les membres de la Commission Administrative du CCAS d'AUCHY LES MINES, après en avoir délibéré et être passé au vote ADOPTENT à l'unanimité le BUDGET PRIMITIF 2023 :

- Votants : 15 dont 1 procuration
- Pour : 15 dont 1 procuration

Dont la balance s'établit comme suit :

. Section de fonctionnement :	
- Dépenses	147 861.59 Euros
- Recettes	147 861.59 Euros
. Section d'investissement :	
- Dépenses	40 851.33 Euros
- Recettes	40 851.33 Euros

Conformément à l'article L.5217-10-6 du C.G.C.T., la Commission Administrative du CCAS, à l'unanimité :

➤ Votants : 15 dont 1 procuration Pour : 15 dont 1 procuration

AUTORISENT Monsieur le Président à opérer les virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 0 %

6. QUESTIONS DIVERSES

Madame Anne-Marie CRETON informe l'assemblée qu'elle prospecte auprès de fournisseurs pour avoir des propositions et devis de colis de Noël. Elle rappelle les conditions d'attribution de ces colis : être âgé(e)s de 65 ans et plus et être domicilié(e)s de façon continue à AUCHY LES MINES. Les personnes placées en EHPAD, en résidence séniors, en famille ou ne vivant plus de manière continue à AUCHY LES MINES ne sont donc plus concernées par ces colis, elles en bénéficient - généralement - dans leur nouvelle commune d'accueil. Les membres de la commission du CCAS approuvent la continuité de ces conditions d'attribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Monsieur le Président,

Jean Michel LEGRAND. -